



HAUTE-LOIRE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-284300019-20260519-2026\_DELBU\_010-DE  
Reçu le 21/05/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 19 mai 2026

Membres en exercice : 4  
Présents : 4  
Procurations : /  
Nombre de votants : 4  
Votes pour : 4  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
17 avril 2026

**DELIBERATION N° BU 2026 - 010**

### **Cession de 80 casques de type F1 au SDIS 15**

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, présidente du bureau du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- M<sup>me</sup> Christiane MOSNIER, 2<sup>ème</sup> vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- M<sup>me</sup> Sophie COURTINE, 3<sup>ème</sup> vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- Colonel Guillaume OTTAVI, directeur adjoint – commandant en second ;
- Mme Sylvie JOURLAIT, chef du groupement contentieux finances ;
- Lieutenant-colonel Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines ;
- Commandant Pascal PERRIN, chef du groupement technique.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

**DELIBERATION N° BU 2026-010 : Cession de 80 casques de type F1 au SDIS 15**

Le SDIS 43 a achevé en 2025, le remplacement des casques de protection pour tous les sapeurs-pompiers du corps départemental.

Désormais, l'ensemble des agents sont équipés d'un casque conforme de type B.

Parallèlement, le service logistique possède un stock important de casques F1 vérifiés mais dorénavant inutilisés.

Le SDIS du Cantal, n'ayant pas été financièrement en mesure de doter l'ensemble des Sapeurs-pompiers de son corps pendant la durée du marché zonal, est intéressé par la cession gratuite de 80 casques F1.

**A l'unanimité, les membres du bureau du conseil d'administration autorisent la cession gratuite de 80 casques de type F1 au SDIS du Cantal, qui seront sortis de l'inventaire du SDIS 43.**

**CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

  
**MARIE-AGNES PETIT**

